



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2020-02-023

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2020

Sommaire

DIRECCTE - UT18

18-2020-02-28-001 - 2020 02 28 Décision intérim IT (4 pages)

Page 3

DIRECCTE - UT18

18-2020-02-28-001

2020 02 28 Décision intérim IT

Décision relative à l'organisation de l'inspection du travail dans le département du CHER



DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DU CENTRE VAL DE LOIRE

UNITE DEPARTEMENTALE DU CHER

DECISION relative à l'organisation de l'Inspection du Travail dans le Département du CHER

Le Directeur de l'unité départementale du CHER de la DIRECCTE CENTRE-VAL-DE LOIRE,

VU le code du travail et notamment les articles R 8122-1 à R8122-11 du code du travail

VU le décret N° 97-364 du 18 avril 1997 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs du travail,

VU le décret N° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

VU le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

VU l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

VU l'arrêté du 23 novembre 2015 du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi du Centre-Val-de-Loire, modifiant l'arrêté du 10 septembre 2014, portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôles ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques.

VU la décision du 13 décembre 2019 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre Val de Loire, relative à l'affectation du responsable de l'unité de contrôle et des agents de contrôle,

VU la décision du 19 décembre 2014, modifiée le 2 octobre 2015, le 16 décembre 2016, le 27 novembre 2017, le 30 janvier 2019, le 12 juillet 2019, le 7 novembre 2019 et le 20 décembre 2019 du directeur de l'unité départementale du Cher de la DIRECCTE Centre-Val-de-Loire relative à l'organisation de l'inspection du travail dans le département du Cher,

DECIDE

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} mars 2020, les agents de contrôle, en charge des dix sections d'inspection du travail de l'unité départementale du CHER de la DIRECCTE Centre-Val-de-Loire, sont :

Section 1 : Hossine HALLAL, inspecteur du travail
Section 2 : Jimmy BEAUJOIN, inspecteur du travail
Section 3 : Jany TREMEAU, inspectrice du travail
Section 4 : Patricia FINOUX, inspectrice du travail
Section 5 : section vacante
Section 6 : Christophe CHEVALIER, inspecteur du travail
Section 7 : Pascal CHARLIER, inspecteur du travail
Section 8 : Ridvan KISAKAYA, inspecteur du travail
Section 9 : section vacante
Section 10 : Marie-Luce HAMMACHA, inspectrice du travail

ARTICLE 2 : Les entreprises ASB Aérospatiales Batteries à Bourges (Siret 383 838 547 00024) sis route de Trouy, allée Ste-Hélène à Bourges et MBDA France (Siret : 378 168 470 00110), établissement sis rond-point Marcel Hanriot, avenue d'Issoudun à Bourges relèvent de la section 10 susmentionnée.

ARTICLE 3 : Les établissements DACTYL BURO OFFICE suivants Siret 523 273 944 00448 sis 11 rue Charles Durand à Bourges et Siret 523 273 944 00034 sis Les Varennes à Bourges relèvent de la section 9-b telle que définie à l'annexe 1.

ARTICLE 4 : L'intérim de la section 5 est organisé selon les modalités précisées en annexes 1 et 2

ARTICLE 5 : L'intérim de la section 9 est organisé selon les modalités précisées en annexes 1 et 2

ARTICLE 6 : Les intérim des autres sections sont organisés selon les modalités précisées en annexe 2.

ARTICLE 7 : La décision du Directeur de l'unité départementale du Cher de la DIRECCTE Centre-Val-de-Loire en date du 20 décembre 2019 est abrogée.

ARTICLE 8 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mars 2020 et est publiée au recueil des actes administratifs du département du CHER.

Bourges, le 28 février 2020

P/le Directeur de la DIRECCTE,
Par délégation,

Le Directeur de l'Unité Départementale du Cher



Olivier NAYS

Annexe 1 – Organisation de l'intérim de la section 5 (article 5)

Article 1 : Pour les nécessités de l'intérim, la section 5 est distinguée en 2 parties :

Sous-section 5 A

Les entreprises de transport (article 4 de l'arrêté du 23/11/2015) et les entreprises situées sur la partie nord de la commune de Vierzon tel que définie par l'annexe de l'arrêté du 23/11/2015

Sous-section 5 B

Les entreprises relevant du régime général de sécurité sociale situées sur les autres communes et ne relevant pas du transport

Article 2 : Pour les nécessités de l'intérim, la section 9 est distinguée en 2 parties :

Sous-section 9 A

Les entreprises relevant du régime général de sécurité sociale autres que celles des sections 5 et 7 situées sur les communes de :

ANNOIX	CHARENTON DU CHER	PONDY (LE)
AUGY SUR AUBOIS	CHAUMONT	SAINT AIGNAN DES NOYERS
BANNEGON	COGNY	SAINT DENIS DE PALIN
BESSAIS LE FROMENTAL	DUN SUR AURON	SAINT JUST
BLET	GIVARDON	SOYE EN SEPTAINE
BOURGES quartiers tels que définis dans la décision du 23/11/2015	LANTAN	THAUMIERS
BUSSY	NEUILLY EN DUN	VERNAIS
CHALIVOY MILON	PARNAY	VERNEUIL

Sous-section 9 B

Les entreprises relevant du régime général de sécurité sociale autres que celles des sections 5 et 7 situées sur les communes de :

APREMONT SUR ALLIER	GERMIGNY L'EXEMPT	OSMOY
AVORD	GROSSOUVRE	OUROUER LES BOURDELINS
BENGY SUR CRAON	GUERCHE SUR L'AUBOIS (LA)	RAYMOND
CHAPELLE HUGON (LA)	IGNOL	SAGONNE
CHARLY	JUSSY CHAMPAGNE	SANCOINS
CORNUSSE	LUGNY BOURBONNAIS	SAVIGNY EN SEPTAINE
CROISY	MORNAY SUR ALLIER	TENDRON
CROSSES	NEUVY LE BARROIS	VEREAUX
FLAVIGNY	OSMERY	VORNAY

Annexe 2 (articles 5 et 6) Organisation de l'intérim des sections d'inspection de l'unité de contrôle de l'unité départementale du CHER

	agent titulaire	1^{er} intérimaire	2^{ème} intérimaire	3^{ème} intérimaire	4^{ème} intérimaire	5^{ème} intérimaire	6^{ème} intérimaire
section 1	HALLAL Hossine	DEGAY Martine	TREMEAU Jany	CHEVALIER Christophe	HAMMACHA M-Luce	BEAUJOIN Jimmy	FINOUX Patricia
section 2	BEAUJOIN Jimmy	HAMMACHA M-Luce	CHEVALIER Christophe	FINOUX Patricia	CHARLIER Pascal	TREMEAU Jany	HALLAL Hossine
section 3	TREMEAU Jany	FINOUX Patricia	HAMMACHA M-Luce	CHARLIER Pascal	BEAUJOIN Jimmy	CHEVALIER Christophe	HALLAL Hossine
section 4	FINOUX Patricia	TREMEAU Jany	CHEVALIER Christophe	KISAKAYA Ridvan	HALLAL Hossine	CHARLIER Pascal	HAMMACHA M-Luce
section 5	5 - a	CHARLIER Pascal	HAMMACHA M-Luce	FINOUX Patricia	TREMEAU Jany	CHEVALIER Christophe	BEAUJOIN Jimmy
		CHEVALIER Christophe	TREMEAU Jany	BEAUJOIN Jimmy	BEAUJOIN Jimmy	HAMMACHA M-Luce	CHARLIER Pascal
section 6	CHEVALIER Christophe	BEAUJOIN Jimmy	TREMEAU Jany	HAMMACHA M-Luce	KISAKAYA Ridvan	FINOUX Patricia	CHARLIER Pascal
section 7	CHARLIER Pascal	CHEVALIER Christophe	HAMMACHA M-Luce	BEAUJOIN Jimmy	TREMEAU Jany	FINOUX Patricia	KISAKAYA Ridvan
section 8	KISAKAYA Ridvan	CHARLIER Pascal	BEAUJOIN Jimmy	TREMEAU Jany	FINOUX Patricia	HAMMACHA M-Luce	CHEVALIER Christophe
section 9	9 - a	TREMEAU Jany	BEAUJOIN Jimmy	HAMMACHA M-Luce	CHARLIER Pascal	FINOUX Patricia	KISAKAYA Ridvan
		9 - b	HAMMACHA M-Luce	FINOUX Patricia	CHARLIER Pascal	BEAUJOIN Jimmy	TREMEAU Jany
section 10	HAMMACHA M-Luce	CHARLIER Pascal	FINOUX Patricia	HALLAL Hossine	CHEVALIER Christophe	BEAUJOIN Jimmy	TREMEAU Jany